

Non au prix du carbone à la carte!

publié le 12/02/2010 - mis à jour le 12/02/2010

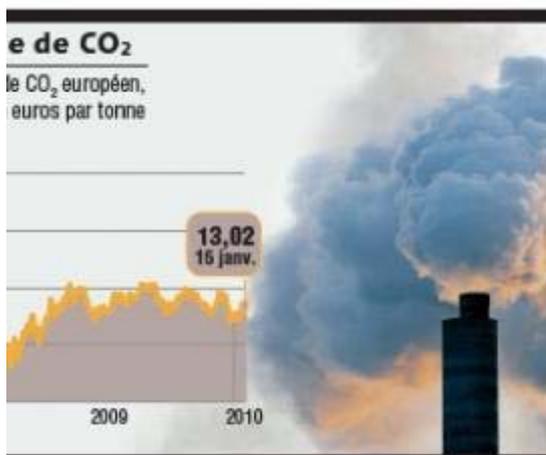
Article complet et à jour disponible à l'adresse : <http://lecercle.lesechos.fr/economie-societe/energies-environnement/221129703/non-au-prix-du-carbone-la-carte>



Par [Alain TRANNOY](#)

Alain Trannoy est Directeur d'Etudes à l'EHESS, et directeur de l'Institut d'économie publique (IDEP) à Marseille. Il est par ailleurs conseiller s...

Le gouvernement a présenté un nouveau projet de taxe carbone au Conseil des Ministres du 20 janvier visant à répondre aux objections formulées par le conseil constitutionnel. L'erreur de celui-ci a été de prendre au sens propre le terme de taxe, alors que la mal-nommée taxe carbone visait à établir une égalité du prix d'une nuisance, l'émission de CO₂, quel que soit l'émetteur. Retour sur une mauvaise idée.



Au lieu de réfléchir en termes d'égalité du contribuable devant la loi, il faut raisonner en termes d'unicité du prix pour tous les utilisateurs d'un bien. L'égalité du prix de la tonne de CO₂ pour tous, ménages et entreprises, est non seulement recommandable au regard de la norme d'égalité inscrite aux frontons de nos mairies, elle est aussi, faut-il le rappeler, un principe d'efficacité. Faire payer le même bien, ici la même nuisance, à des prix différents est une source de gaspillage économique. C'est un domaine où au lieu de s'opposer égalité et efficacité vont de pair. Or le nouveau projet concocté, comme on pouvait le craindre, ne

change rien aux ristournes dont bénéficiaient agriculteurs, pêcheurs, et transporteurs routiers dans la première mouture. Les secteurs qui étaient déjà branchés sur le marché européen des permis d'émission de CO₂ et payaient déjà le coût d'opportunité de la nuisance vont devoir acquitter une taxe additionnelle modulée selon différents critères et sans doute leur capacité de lobbying. Ainsi au lieu d'un prix unique du carbone pour les entreprises, se prépare-t-on à instaurer un prix du carbone à la carte. Pour ceux qui entendaient concilier écologie et économie, c'est un désastre.

Faut-il s'arc-bouter sur cette idée de taxe carbone ou est-il trop tard pour entendre d'autres voix ? Plutôt que d'inventer une nouvelle usine à gaz dont la France a le secret – le code général des impôts en est rempli – attardons-nous un instant sur une solution de substitution, celle d'obliger tous les distributeurs d'énergie fossile, (essence, fioul, gaz, bois...) à acquérir sur le marché européen des permis d'émission de CO₂ correspondants aux quantités émises par les consommateurs achetant leurs produits. Les distributeurs seraient amenés à répercuter sur leurs différents clients, ménages et entreprises, le prix de la tonne d'émission de CO₂. Si aucun quota d'émission de CO₂ n'est accordé à titre gratuit aux distributeurs français, le prix de la tonne de carbone va monter au niveau européen au dessus de son prix actuel aux alentours de 15 Euros la tonne. Il est possible de doser la délivrance de quotas d'émission de manière à ce que l'arrivée de nouveaux échangistes, les distributeurs français d'énergie fossile, ne modifie pas le prix d'équilibre. Ainsi la répercussion sur le prix payé par le consommateur final sera du même ordre que celui envisagé avec la taxe carbone. Du coup, le mécanisme d'aide compensatoire imaginé pour effacer en moyenne les pertes de pouvoir d'achat induites par la

défunte taxe carbone pour les ménages peut être conservé dans son intégralité. Du fait de l'unicité du marché, l'unicité du prix de la nuisance quelque soit l'émetteur serait assurée d'emblée. En outre, le problème épineux de l'indexation de la taxe carbone sur le prix du européen du carbone dans la durée devient caduc.

L'idée du permis à polluer n'est pas neuve en soi, mais elle n'a fait l'objet ni d'un débat public ni d'une réflexion approfondie en tant qu'alternative à la taxe carbone pour son application au secteur résidentiel et au secteur des transports. C'est en tout cas la solution retenue aux Etats-Unis par le président Obama avec la loi Waxman-Markey adoptée en juin dernier par la Chambre des représentants et toujours en discussion au Sénat, preuve de sa faisabilité. Surtout, elle n'a pas été envisagée de manière cohérente dans une continuité territoriale : un pays, un continent, une perspective mondiale. Car, rappelons le quand même, la taxe carbone n'est pas censée résoudre un problème d'externalité au niveau français !

Prenons le risque de dépasser le cadre de nos frontières et d'adopter une vision de long terme sur le réchauffement climatique après l'échec du sommet de Copenhague. Les Américains ont réussi à sortir l'Europe de Kyoto à Copenhague, alors que l'Europe voulait faire rentrer la Chine et les US dans un Kyoto bis. Mais l'existence et le fonctionnement du marché européen d'émissions de CO2 reste le grand acquis de Kyoto. Cet acquis, on le doit d'ailleurs à la négociation entre Européens et Américains à Kyoto, l'administration Clinton faisant prévaloir auprès des Européens la plus grande souplesse du mécanisme de marché. L'ironie du sort est que ce sont les Européens qui font vivre concrètement une idée d'abord défendue outre-Atlantique. En s'appuyant sur cet outil afin de le substituer à la taxe carbone, la France ferait un geste fort pour continuer à développer et à approfondir ce marché. Là est la vraie réponse aux Américains et aux Chinois aujourd'hui. Elle renforcerait également la possibilité d'une interconnexion avec le marché américain de permis d'émission qui va se mettre en place à la suite de la loi Waxman-Markey. Elle offre une possibilité de convergence entre Etats-Unis et l'Europe, qui est le seul gage d'une consolidation de la lutte contre le réchauffement climatique. D'autres pays Européens pourraient emboîter le pas à la France, et procéder de même pour faire rentrer le secteur diffus des émissions (transports et logement) dans la logique du marché unique des droits d'émission. Pour mémoire, la taxe carbone n'est adoptée que par deux pays membres à l'heure actuelle, la Suède et l'Irlande !

A terme, le seul système juste au niveau mondial sera un système de répartition entre États de quotas d'émission par tête où les pays les plus émetteurs, les pays riches, rachèteront des droits d'émission aux pays les moins émetteurs, les pays pauvres. Des transferts naturels entre pays développés et en pays en voie de développement auraient lieu par ce truchement, au lieu des grandes promesses, toujours non suivies d'effet, des conférences internationales. La question de la justice est essentielle en cette matière et, à cet égard, à long terme, il n'est pas d'autre norme de justice que celle où chaque être humain ait le droit d'émettre le même quota d'émissions, quelque soit l'état de développement de son pays. Cette norme ne peut être imposée d'emblée, mais il faut, pour y parvenir, définir un sentier de convergence acceptable qui y mène. En d'autres termes, en continuant à développer et à approfondir le marché de droits à polluer européen, la France œuvrerait en pionnière du futur grand marché mondial d'émissions de permis.

Alain Trannoy

Economiste, Directeur d'Etudes à l'EHESS